

BREVET D'INVENTION

P.V. n° 911.348

Classification internationale



N° 1.414.729

F 02 j

Machine électrique capable de convertir l'énergie gravifique ferro-magnétique en énergie électrique.

M. RAYMOND KROMREY résidant en France (Haute-Savoie).

Demandé le 4 octobre 1962, à 10^h 15^m, par poste.

Délivré par arrêté du 13 septembre 1965.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 43 de 1965.)

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention a pour objet et à titre de dispositif industriel nouveau, ne serait-ce que par sa forme particulière, de démontrer les trois points suivants :

A. L'électromagnétisme et la gravitation universelle sont deux phénomènes identiques;

B. Les équivalences énergétiques issues du système référentiel terrestre ne sont que des valeurs relatives;

C. La production d'énergie électrique peut s'identifier avec l'annulation de l'action gravifique d'un champ magnétique.

La machine proposée n'a plus rien de commun avec les convertisseurs électriques usuels, la dynamo voir même l'alternateur.

Le terme de « rendement » pris dans son sens commun n'est plus applicable à ladite machine.

Une forme d'exécution de l'invention est décrite ci-après à titre indicatif et nullement limitatif en se référant aux dessins annexés.

Schématiquement en coupe et de face, la machine ressemble à l'armature d'un transformateur statique monophasé du type commun (fig. 1) avec la particularité que les noyaux respectivement parallèles deux à deux constituent les stators et les rotors.

Les stators sont de puissants aimants permanents (fig. 2) ou même des électro-aimants (fig. 1) qui projettent orthogonalement leur flux magnétique sur les pôles des deux induits en face.

Les rotors confectionnés en tôles lamellées isolées les unes par rapport aux autres et rivées ensemble (tôles de transformateur), genre parallélépipèdes droits, sont jumelés sur un axe commun. Ils sont les porteurs de 4 solénoïdes branchés de préférence en série et dont les extrémités du conducteur électrique sont connectés à un collecteur à deux lames situé avantageusement mais non obligatoirement entre les deux rotors au cas où le champ inducteur est issu d'un électro-aimant

(fig. 1), soit directement à la masse et à une bague de commutation isolée de l'arbre si le champ inducteur est un aimant permanent (fig. 2).

L'épure (fig. 1) jointe traduit parfaitement la possibilité d'exécution de l'appareil.

Le chiffre 1 se réfère au stator bipolaire.

Le chiffre 2 aux deux rotors respectifs.

L'induit 2 comprend deux barreaux en forme 1 fixés par élément sur un axe commun 3 et pouvant tourner dans un bâti 4 en matière anti-magnétique (aluminium par exemple).

Les pôles inducteurs supportés par le même bâti 4, situés symétriquement de part et d'autre de l'arbre 3 sont de noms différents.

Le collecteur plan ou bague de commutation (5) peut tourner avec l'arbre pour débiter du courant sur des balais (charbons) fixes 6. La disposition inverse est également admissible.

En définitive, il s'agit d'un circuit magnétique de préférence rectangulaire coupé par quatre entrefers d'environ 1 mm chacun permettant aux rotors de tourner librement et d'être soumis ainsi à une variation de flux magnétique, condition nécessaire et suffisante pour produire de l'énergie électrique.

À première vue, le système semble être affecté de deux couples antagonistes :

a. Un couple accélérateur des rotors, lorsque ceux-ci entrent dans le champ inducteur;

b. Un couple de rétention lorsque les rotors quittent le champ inducteur. Ainsi les rotors dans leur révolution sont soumis à un travail magnétique alternatif. Tant que le pouvoir gravifique entre pôles subsiste, l'induction est possible. A part cela, le champ magnétique statique possède un pouvoir accélérateur remarquable vis-à-vis des rotors, agissant même à des régimes de vitesses notables.

Initialement à bas régime de vitesse, et lorsque aucun courant électrique est débité, on notera un

freinage relativement important qui toutefois va en diminuant pour une vitesse croissante, car alors les rotors jumelés font office de volants et les couples antagonistes tendent à s'équilibrer.

En réalité le système n'offre pas de couple de freinage proprement dit étant donné que le cycle n'est lié à aucun phénomène calorifique notoire. Pour retirer les rotors hors du champ inducteur, il n'y a à fournir qu'un travail négligeable pourvu que l'on oppose au moment magnétique propre à la machine un couple moteur adéquat.

La machine proposée freinera au minimum en court-circuit. Un ampèremètre intercalé dans le circuit des rotors marquera alors continuellement une intensité très élevée, à peu près la même que celle qu'une génératrice ordinaire excitée séparément fournira à l'instant précis du court-circuit. Les deux machines à comparer ayant naturellement les mêmes caractéristiques, à savoir champs inducteurs identiques — résistances ohmiques des induits identiques — régimes de vitesses identiques.

Quant à la tension électrique induite de la machine proposée, elle n'est pas proportionnelle au régime de vitesse

L'expérience prouve que pour un décroissement de vitesse de v à $v/3$ la tension d'origine E sera $E/2$ au lieu de $E/3$.

Ainsi l'induction électrique de cette génératrice n'obéit pratiquement plus à la formule de Bouche-rot :

$$E = 4,44 \varnothing Nf 10^{-8}$$

Enfin il serait vain de vouloir attribuer la marche à vide de l'induit court-circuité de la machine proposée à une réaction d'induit. Le phénomène subsiste lorsque les courbes de tension et d'intensité sont parfaitement en phases. A peine que cette machine perd de la vitesse lorsqu'elle débite fortement sur un calorimètre. En d'autres termes cette génératrice ne réclame à sa propulsion pas plus de travail à vide qu'en charge — ce qui prouve entre autre que le courant électrique produit par la machine n'est plus rattaché à une conversion énergétique issue uniquement du système référentiel terrestre.

Dans le cas de la génératrice proposée, l'énergie électrique induite est réactive à la gravitation du système référentiel magnétique.

Les courants induits s'opposent à l'attraction mutuelle des pôles induits et inducteurs, ils sont déterminés par les impulsions que le champ magnétique statique suscite par influence dans le fer doux des rotors en mouvement, ordonnant par pulsation des aimants élémentaires qui, de leur côté, transmettent par choc élastique des quantités de mouvements aux électrons libres du conducteur.

Tout est subordonné à la relation très simple :

$$\int_0^t F . dt = mv - mv_0$$

ou

Ft : impulsion primaire issue du champ statique;

mv = quantité de mouvement communiquée aux aimants élémentaires du fer doux et retransmise aux électrons;

F = Force portante = poids suscitée par la gravitation d'un champ magnétique.

Une loi unique est valable pour tous les systèmes référentiels possibles dans l'univers.

Poids = Inertie = Masse. Accélération :

Soustraire de l'accélération : instigatrice de la force portante, elle-même homogène à un poids magnétique, au bénéfice d'électrons préalablement au repos revient à diminuer l'inertie magnétique du champ des rotors constitué par influence.

Il est bien entendu que la présente invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit qui constitue seulement un exemple de principe auquel de nombreuses modifications peuvent être apportées sans qu'on s'écarte de la présente invention.

RÉSUMÉ

Génératrice électrique capable de convertir l'énergie gravifique ferro-magnétique et non seulement terrestre en énergie électrique.

RAYMOND KROMREY,

rue du Stade, 19. Annemasse (Haute-Savoie)

FIG. 1

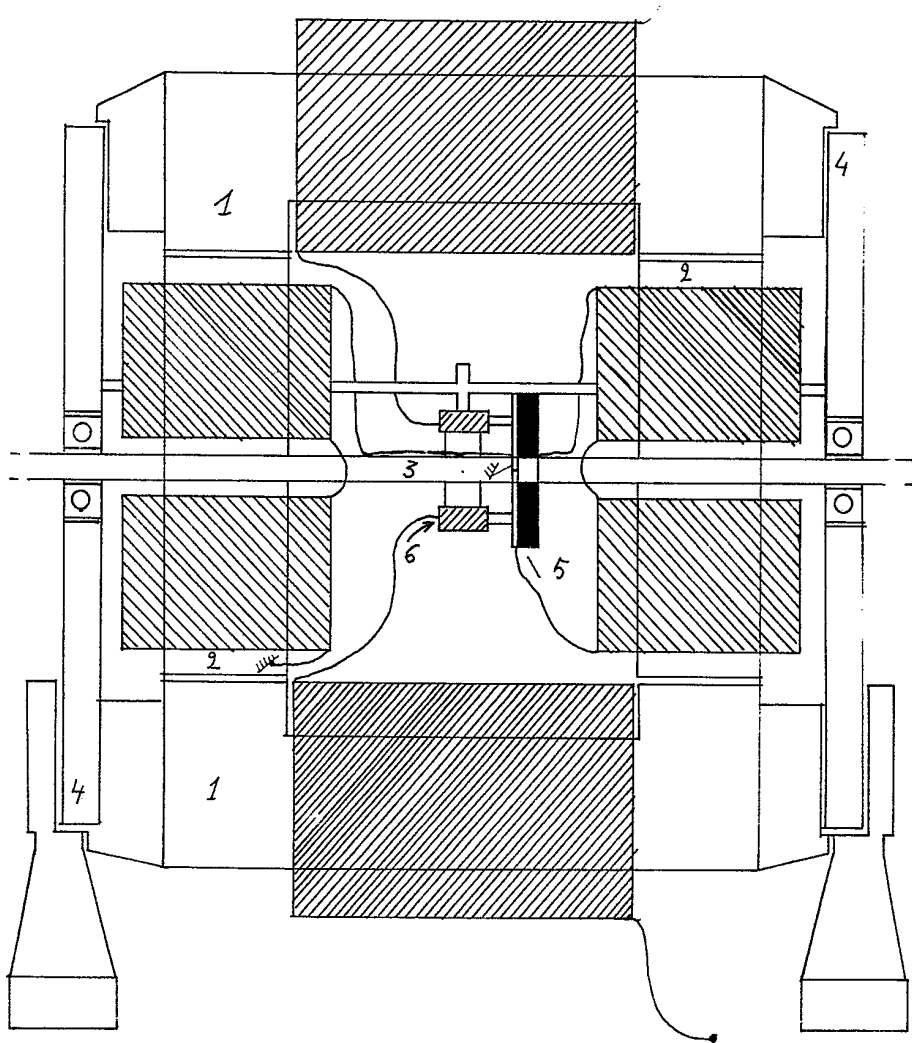


FIG. 2

